

# PERSPECTIVE

Volume 43 Numéro 1

Syn 1

meilleurs et trav illeuses des postes

Septembre 2015



## Dehors, Harper!

*Votons pour améliorer l'avenir des travailleuses et travailleurs*

Les choses ne pourraient être plus claires : notre vote aux élections fédérales de 2015 décidera du sort qui sera réservé aux travailleuses et travailleurs de ce pays.

Voyons d'abord comment le gouvernement conservateur au pouvoir traite les travailleuses et travailleurs. Ses attaques contre nos droits et avantages sociaux, pourtant acquis de chaudes luttes, sont plus virulentes que jamais. Son bilan à cet égard est peu reluisant. Jugez-en par vous mêmes :

- Les conservateurs ont eu recours à des lois de retour au travail plus souvent que tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada. En 2011, le gouvernement fédéral s'est rangé du côté de Postes Canada en adoptant une loi de retour au travail qui a éliminé notre droit à la libre négociation collective, y compris notre droit de grève.

- Le gouvernement conservateur a adopté le projet de loi C-525. Résultat : il est maintenant plus difficile de se syndiquer et plus facile de révoquer une accréditation syndicale.

- Il a aussi adopté le projet de loi C-377, qui oblige les syndicats et leurs sections locales à présenter un rapport financier annuel détaillé qui sera affiché sur un site Web public. Cette nouvelle mesure législative est une attaque à peine voilée contre les syndicats.

Elle incite les travailleuses et travailleurs à se plaindre de l'utilisation de leurs cotisations syndicales aux fins de certaines activités. Elle compromet aussi le système de retenue obligatoire des cotisations syndicales et la capacité financière des syndicats à protéger leurs membres.

- Le gouvernement conservateur a bloqué l'expansion du Régime de pensions du Canada (RPC), même si les leaders politiques provinciaux et territoriaux, les spécialistes des régimes de retraite, les syndicats et les intervenants dans le domaine des pensions sont presque tous unanimes à dire que l'expansion du RPC est la façon la plus efficace, efficiente et abordable d'améliorer la sécurité de revenu des travailleuses et travailleurs retraités. Le gouvernement a récemment annoncé qu'il tiendra des consultations pour permettre les contributions individuelles volontaires au RPC. Il ne s'agit toutefois que d'une tentative cynique de sa part pour donner l'impression qu'il se préoccupe des revenus de retraite des travailleuses et travailleurs.

CONVENTION DE POSTE-PUBLICATION N° 40064660  
RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE  
NON DISTRIBUABLE AU CANADA AU :  
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET  
TRAVAILLEUSES DES POSTES  
377, RUE BANK  
OTTAWA (ONTARIO) K2P 1Y3

- Le gouvernement conservateur a menacé de remplacer le régime de retraite à prestations déterminées, qui garantit un revenu de retraite prédéterminé, par un régime de retraite à prestations cibles beaucoup plus risqué puisque le revenu de retraite n'est pas garanti, mais fluctue en fonction de facteurs économiques.

- Le gouvernement a veillé à l'expansion du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), qui a donné lieu au traitement abusif généralisé d'un grand nombre de travailleuses et travailleurs étrangers. Le gouvernement a été obligé d'apporter des correctifs au PTET, mais il n'a rien fait pour atténuer la précarité et la vulnérabilité des travailleuses et travailleurs migrants au Canada.

- Les conservateurs de Stephen Harper ont aussi adopté des mesures qui rendent extrêmement difficile l'accès aux prestations d'assurance-emploi.

- Ils ont éliminé des dizaines de milliers d'emplois dans la fonction publique.

- Depuis que les conservateurs ont été portés au pouvoir en 2006, le taux de chômage chez les jeunes a augmenté. En mai dernier, le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans avait atteint la barre épouvantable des 13,2 %. En fait, il serait beaucoup plus élevé s'il tenait compte des jeunes qui ont arrêté de chercher un emploi ou qui sont retournés aux études parce qu'ils n'arrivaient pas à trouver un emploi.

- Le gouvernement fédéral a approuvé le plan en cinq points de Postes Canada, qui comprend

*Suite à la page 2*

*Aux prochaines élections fédérales, votez pour une candidate ou un candidat qui respecte les droits des travailleuses et travailleurs et qui a publiquement pris position contre les réductions de services et les suppressions d'emplois annoncées par Postes Canada le 11 décembre 2013 avec l'appui du gouvernement conservateur.*

**Page 2**  
Notre avenir est en jeu

**Page 3**  
Voici le nouveau Conseil exécutif national

**Page 4**  
Négociations de 2015



**Page 5**  
La population nous appuie



**Page 5**  
La campagne franchit une nouvelle étape

**Page 6**  
Congrès national du STTP

**Page 7**  
La démocratie syndicale à l'œuvre

**Pages 8 à 12**  
Rapport des syndics





**Au cours des quatre dernières années, notre syndicat a été la cible d'attaques sans précédent de la part du gouvernement conservateur de Stephen Harper. Après avoir placé à la tête de Postes Canada un PDG provenant de la plus grande entreprise au monde de services de gestion du courrier, le gouvernement a mis nos membres de l'unité urbaine en lock-out avant de leur imposer une loi de retour au travail, puis de mettre la hache dans leur convention collective. Pour leur part, les FFRS ont été obligés d'accepter une convention collective qui ne règle aucun des problèmes importants que nous avons soulevés. Et pour couronner le tout, en décembre 2013, Postes Canada a annoncé le démantèlement du**

# Notre avenir est en jeu

**service postal public : élimination du service de livraison à domicile, privatisation de bureaux de poste, attaques contre nos salaires, nos avantages sociaux et notre régime de retraite, et hausse importante du prix des timbres.**

Pour les membres du STTP, l'issue des prochaines élections fédérales ne saurait être plus importante.

Le STTP a donc lancé cet été une tournée nationale pour communiquer son message directement à la population et encourager les membres à participer activement à la campagne électorale. Notre objectif est de faire comprendre à tous les électeurs du pays que les compressions au service postal sont inutiles et que nous pourrons y mettre fin le 19 octobre prochain. La caravane « Sauvons Postes Canada » sera sur la route jusqu'au jour des élections.

Nos efforts de mobilisation ne visent pas uniquement les élections fédérales, mais aussi les prochaines négociations. Nos deux principales conventions collectives arrivent à échéance d'ici peu : le 31 décembre, pour l'unité des FFRS, et le 31 janvier, pour l'unité urbaine. Les votes de ratification des programmes de revendications des deux unités sont en cours et nous demandons aux membres d'accorder un solide mandat à leurs comités de négociation.

Les déléguées et délégués au congrès national ont donné une directive bien précise en vue des prochaines négociations : fini les concessions! Les travailleuses et travailleurs des postes ont essuyé des reculs coup sur coup lors des dernières rondes de négociation. Assez c'est assez! Postes Canada continue de réaliser des profits importants. Rien ne pourrait justifier des

concessions. Nos membres ont des revendications légitimes qui doivent être satisfaites. Ils ont fait suffisamment de sacrifices. Nous avons entendu leurs cris; maintenant, nous allons les entendre rugir.

Sans notre travail, Postes Canada ne pourrait pas exister et elle ne pourrait pas non plus réaliser de profits. Nous avons été la cible des attaques de l'employeur et de son allié, le gouvernement conservateur. Nous avons subi des compressions, des réorganisations, la mécanisation, un manque total de respect et bien plus encore. Il est temps de répliquer. Les travailleuses et travailleurs des postes ne reculeront pas d'un pouce. Au bout du compte, le seul vrai pouvoir que nous possédons est celui de suspendre notre travail. Les gouvernements peuvent adopter des lois interdisant nos grèves, ils peuvent nous imposer

des amendes, ils peuvent même nous envoyer en prison, mais ils ne peuvent pas assurer la livraison du courrier sans le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

La prochaine année sera une année déterminante. Notre avenir est en jeu. Nous devons défaire le gouvernement de Stephen Harper et être prêts à lutter pour défendre le service que nous assurons à la population.

Solidarité,

Mike Palecek  
Président national



Suite de la page 1

## Dehors, Harper!

la suppression de 6 000 à 8 000 emplois, l'élimination du service de livraison du courrier à domicile, d'importantes hausses des tarifs postaux, la réduction de la taille et du nombre de bureaux de poste publics et une réduction de leurs heures d'ouverture.

En résumé, les conservateurs forment le gouvernement le plus antisyndical de l'histoire récente du pays.

### Ce que fait le STTP

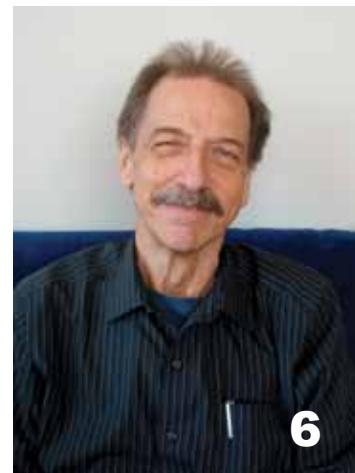
Le STTP est à l'avant plan de la lutte pour le maintien des services postaux et des emplois qui s'y rattachent. Dans le cadre de rassemblements, de réunions publiques, d'activités de porte-à-porte, de conférences et autres, le STTP discute avec des citoyennes et citoyens partout au pays des récentes compressions et de l'avenir du

service postal public et de ses emplois. La population le dit : les suppressions de services et d'emplois à Postes Canada seront un enjeu électoral. -

Le Syndicat avisera les membres de la position de chaque parti politique sur différents enjeux, notamment les réductions imposées au service postal, les services bancaires postaux, la privatisation et la déréglementation du service postal et le dossier de la garde d'enfants. Cette information sera affichée sur le site Web du STTP ([www.sttp.ca](http://www.sttp.ca)) et sur les tableaux d'affichage dans les lieux de travail.

Assurez-vous d'aller voter aux prochaines élections et envisagez de vous porter volontaire pour aider la candidate ou le candidat de votre circonscription qui défend les intérêts des travailleuses et travailleurs. Le résultat des prochaines élections déterminera l'avenir des travailleuses et travailleurs des postes du Canada. -

# Voici le nouveau Conseil exécutif national



## 1. Mike Palacek, président national

« Prendre part à la lutte que mène le STTP est pour moi une fierté. Ensemble, nous allons défaire le gouvernement Harper et mettre un terme aux visées des conservateurs. »

## 2. Jan Simpson, 1<sup>re</sup> vice-présidente nationale

« Je veux unir les membres pour qu'ils défendent d'une même voix les droits des travailleurs et travailleuses. »

## 3. Bev Collins, secrétaire-trésorière nationale

« J'accorde beaucoup d'importance à la transparence et à la nécessité de rendre compte aux membres. La lutte que nous menons, c'est la lutte de notre vie! Il faut que tous les membres y participent et se battent pour leurs emplois. Le Syndicat ne pourra parvenir à des résultats que si les membres sont derrière lui. Un de mes objectifs est de faire de la place dans notre Syndicat aux femmes et aux groupes qui revendiquent l'équité. »

## 4. Peter Denley, dirigeant national des griefs

« Notre syndicat est à un point tournant de son histoire. Nous pouvons apporter des changements positifs pour les travailleurs et travailleuses, et je suis emballé à l'idée de participer à cet effort. »

## 5. Dave Bleakney, 2<sup>e</sup> vice-président national

« Nous avons le choix : être des victimes ou des agents de changement. Il vaut mieux être un agent de changement. Si on a la passion dans son cœur et la conviction dans ses tripes, alors plus rien ne peut nous arrêter. »

## 6. George Floresco, 3<sup>e</sup> vice-président national

« Il faut que nos membres obtiennent justice. »

## 7. Martin Champagne, 4<sup>e</sup> vice-président national

« Je crois que nous sommes prêts à travailler ensemble pour remporter les batailles à venir. Toutes nos luttes sont liées, d'où l'importance d'être une équipe et d'inclure les membres dans notre équipe. »

## 8. Tim Armstrong, directeur, région du Pacifique

« La population apprécie notre travail, mais ce n'est pas le cas du gouvernement en place. Nous devons élire un gouvernement qui accorde de l'importance aux services publics de qualité et qui respecte le travail que nous faisons. »

## 9. Gord Fischer, directeur, région des Prairies

« Pour repousser les attaques du gouvernement dirigées contre les travailleurs et travailleuses, nous devons unir nos efforts et renforcer notre syndicat. »

## 10. Gerry Deveau, directeur, région de l'Ontario

« Pour assurer la viabilité de Postes Canada et l'avenir de nos membres, je souhaite de tout cœur la défaite des conservateurs, la mise en place de la livraison à domicile partout au pays et des mesures qui génèrent des profits. »

## 11. Sanjay Sapra, directeur, région du Toronto métropolitain

« Je me bats pour l'unité et les droits de la personne. »

## 12. Mark Evard, directeur, région du Centre

« (citant Noam Chomsky) : [traduction] Si vous n'aimez pas ce que quelqu'un dit, alors défendez votre point de vue! »

## 13. Sylvain Lapointe, directeur, région du Montréal métropolitain

« C'est le temps que les travailleurs et travailleuses des postes obtiennent de bonnes conditions de travail et le respect qu'ils méritent. »

## 14. François Senneville, directeur, région du Québec

« J'espère apporter un regard différent sur la région du Québec et un souffle nouveau au palier national du Syndicat. »

## 15. Jeff Callaghan, directeur, région de l'Atlantique

« Le STTP est aux prises avec des attaques sans précédent de la part d'employeurs et de gouvernements résolus à faire disparaître tout ce pour quoi nous nous battons depuis toujours. Nous devons être mieux préparés à nous défendre énergiquement contre ces attaques. »

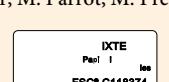
## PERSPECTIVE STTP

Perspective est publié en français et en anglais par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3.  
Tél. : (613) 236-7238 Téléc. : (613) 563-7861  
[www.cupw-sttp.org](http://www.cupw-sttp.org)

Écrivez-nous. Envoyez vos commentaires par courriel à la rédaction, à : [commentaires@cupw-sttp.org](mailto:commentaires@cupw-sttp.org)

Rédacteur en chef : G. Floresco

Production et traduction :  
A. Boulet, C. Drouin, G. Laflamme,  
B. Luijkenaar, M. Parrot, M. Prévost



**stt•cupw**

CUPE-SCFP 1979



## POLITIQUE ÉDITORIALE

Votre opinion nous intéresse. Perspective publiera toutes les lettres provenant des membres du STTP à condition qu'elles :

- comptent 400 mots ou moins. Des articles plus longs peuvent être soumis à titre de commentaire;
- ne dérogent pas aux politiques et aux principes du STTP, y compris à la politique contre la discrimination et le harcèlement à l'endroit des femmes, des personnes de couleur, des membres des Premières nations, des Inuits, des Métis, des lesbiennes, des gais, des personnes bisexuelles, des personnes trans et des personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- soient dactylographiées ou écrites lisiblement;
- incluent le nom de l'auteur, l'adresse, la section locale et un numéro de téléphone où l'auteur peut être joint en cas de problème.

Perspective publiera des lettres anonymes au besoin. Autrement, le nom et la section locale de l'auteur paraîtront au bas de la lettre.

Perspective communiquera avec les auteurs si la publication de leur lettre pose problème.

Nous acceptons les lettres envoyées par la poste, par télexcopie et par courrier électronique.

# Négociations de 2015 au nom de l'unité des FFRS

Les FFRS méritent l'équité avec les membres de l'unité urbaine, et c'est exactement l'objectif que visent les négociations en cours. Lors de la dernière ronde de négociations, nous avions espoir de parvenir à l'équité pleine et entière, mais nous nous sommes heurtés au gouvernement Harper, qui n'hésite pas à recourir aux lois de retour au travail pour soutenir des employeurs injustes comme Postes Canada. Nous avons été confrontés à une situation injuste, antidémocratique et inacceptable. Les membres FFRS ont finalement voté en faveur d'une entente avec Postes Canada qui comportait quelques améliorations. Ils ont voté pour ce qui, à notre avis, représentait le meilleur règlement possible compte tenu du climat de tension entourant les négociations.

Nous sommes déterminés à ce que cette ronde de négociations soit différente. Pour ce faire, il nous faut d'abord regagner notre droit de négocier collectivement en imposant la défaite au gouvernement le plus antidémocratique de l'histoire récente du pays. Si nous n'arrivons pas à déloger les conservateurs du pouvoir, Postes Canada continuera de se montrer inflexible à la table de négociation, sachant qu'elle bénéficie de l'appui du gouvernement.

La bataille sera ardue, mais le Syndicat est fermement résolu à obtenir la parité en matière de salaires, d'avantages sociaux, de pause-repas et de pause-repos

payées. Pour y parvenir, il nous faudra bien entendu pouvoir compter sur le soutien des FFRS. Si vous êtes membre de l'unité des FFRS, tenez-vous au courant des activités du Syndicat et prenez part aux actions de mobilisation.

Vous le savez sans doute, le processus de négociation est déjà en marche. Le Syndicat a choisi son équipe. Au cours du printemps et de l'été, les membres ont participé aux conférences régionales pour discuter des revendications. Au moment de mettre sous presse, le Conseil exécutif national était prêt à examiner et à regrouper les revendications formulées lors de ces conférences et à présenter un programme de revendications sur lequel les membres voteront au début de l'automne.

Le Syndicat recommande vivement à tous les membres FFRS de voter sur le programme de revendications et de voter aux prochaines élections fédérales.

*Solidarité,*

**George Floresco**  
*Négociateur en chef, unité des FFRS*



Manifestation tenue durant la conférence régionale des Prairies pour dénoncer la fin de la livraison à domicile et l'installation de BPCM à Edmonton.

## Négociations de 2015 au nom de l'unité urbaine

Nous voici déjà à l'aube d'une autre ronde de négociation tant pour l'unité urbaine que pour l'unité des FFRS. Ces négociations s'inscrivent dans la foulée de la ronde de 2011-2012, durant laquelle nos droits de négociation collective ont été bafoués. En effet, en réponse aux grèves tournantes menées par le Syndicat pendant plusieurs jours, l'employeur a décidé de nous mettre en lock-out et de s'en remettre au pouvoir législatif du gouvernement majoritaire de Stephen Harper pour qu'il adopte une loi de retour au travail et nous impose un processus d'arbitrage obligatoire des offres finales. Plus de quatre années se sont écoulées depuis, mais nous n'avons rien oublié! La situation d'hier donne le ton à la prochaine ronde de négociation.

Postes Canada aura encore une fois une longue liste de demandes. Ses demandes seront motivées par le désir d'augmenter ses profits, car, n'oublions pas que quatre des cinq points de son plan d'action portent sur la diminution des services, la sous-traitance et la réduction des coûts de main-d'œuvre.

Notre vision se trouve complètement à l'opposé de celle de l'employeur. Notre vision est celle d'un service postal public universel qui est véritablement au service de la population, tant aujourd'hui que dans le futur, et qui n'accorde pas une importance indue aux profits. Notre vision est celle d'un service postal reposant sur la force d'une main-d'œuvre travaillant dans des conditions décentes. Nous pousserons Postes Canada à reconnaître que les travailleuses et travailleurs des postes sont les épaules qui font tourner la roue, qu'ils sont la raison du succès de cette société d'État et de sa valeur de marque. Cette vision servira de fondation aux revendications soumises par les membres.

Vos revendications prendront appui sur la réalité que vous vivez quotidiennement au travail et non sur une simple analyse des chiffres. Le rôle de votre comité de négociation sera de défendre et de faire valoir la validité de vos revendications auprès de l'employeur. Les membres du comité savent que ce ne sera pas une tâche facile, mais ils savent aussi qu'ils pourront compter sur la détermination des membres. Pour obtenir une

convention collective qui répond à nos attentes, il nous faudra montrer notre force collective à notre comité de négociation et à Postes Canada tout au long du processus de négociation.

Nous avons toutefois un travail important à terminer avant le début de ces négociations. Nous devons mettre les conservateurs de Stephen Harper à la porte! Nous ne pouvons pas les laisser gouverner le pays (et donc Postes Canada) de nouveau. S'il fallait que nous négociions de nouveau avec Postes Canada alors qu'elle bénéficie de l'appui d'un gouvernement conservateur antisyndical, il faudrait alors s'attendre au même traitement injuste et aux mêmes violations de nos droits, comme ce fut le cas durant la dernière ronde de négociation. Nous devons nous mobiliser et faire comprendre à nos amies et amis, à nos familles, à nos connaissances et à la population en général que ce gouvernement ne doit pas être réélu.

Il est temps de rappeler à l'employeur et au gouvernement que les travailleuses et travailleurs des postes sont plus que jamais déterminés à obtenir leur dû : le respect et de véritables améliorations à leurs conditions de travail.

La lutte sera difficile, mais ne l'oublions pas : nous luttons pour des emplois décents afin de pouvoir subvenir à nos besoins et à ceux de nos familles. C'est notre avenir qui est en jeu, et non pas quelques dollars de plus ou de moins sur notre chèque de paie.

**Pour mener cette lutte, unissons-nous!**

*Solidarité,*

**Sylvain Lapointe**  
*Négociateur en chef, unité urbaine*

# La population nous appuie. Notre lutte est aussi la sienne!

Il n'y a pas que les travailleurs et travailleuses qui s'opposent aux compressions dont fait l'objet le service postal public. La population nous appuie et les gens sont de plus en plus nombreux à se lever et à le dire.

Après l'annonce des compressions en décembre 2013, 58 % des répondants à un sondage Angus Reid ont dit s'opposer à la fin de la livraison à domicile. Ils avaient pourtant entendu à maintes reprises les chiffres trompeurs sur la situation financière de Postes Canada. Ils étaient 80 % à convenir que la fin du service de livraison à domicile « causerait d'importantes difficultés à certaines personnes ». Enfin, 71 % ont dit s'inquiéter de la perte de 6 000 à 8 000 emplois.

- Depuis décembre 2013, les pancartes *Sauvons Postes Canada* foisonnent dans les fenêtres et sur les pelouses partout au pays.
- Des femmes et des hommes politiques des paliers municipal et fédéral ont été inondés d'appels téléphoniques, de lettres et de pétitions dénonçant les compressions.
- Près de 600 municipalités – et le Caucus des maires des grandes villes, qui représente les villes les plus populeuses du pays – ont exprimé leurs préoccupations ou leur opposition face aux compressions.
- Puis, il y a ces braves gens qui vont jusqu'à agir concrètement pour empêcher l'installation de boîtes postales communautaires (BPCOM) dans leur quartier. En voici quelques exemples :

**Henry Evans-Tenbrinke (assis)**  
et des alliés bloquent l'accès au site prévu pour l'emplacement d'une BPCOM à Hamilton, un peu plus tôt cette année.

**Lynda Kitchikesic** est assise sur le rebord de son nouveau jardin médicinal installé sur le site prévu à l'origine pour l'emplacement d'une BPCOM.



## HANS DYBKA (Dorval, Québec)

Le 13 avril dernier, Hans Dybka s'est fait livrer un gros tas de terre en face de sa maison à l'endroit où Postes Canada compte installer une BPCOM. Il a ensuite clôturé l'endroit, puis couvert sa pelouse de dizaines de pancartes du STTP « Sauvons Postes Canada », juste au cas où Postes Canada « ne comprendrait pas le message », comme l'écrivait le journal *Montreal Gazette* dans un article paru le 14 avril 2015. M. Dybka a aussi fait la demande d'un permis pour se faire construire une deuxième entrée de cour, car les BPCOM ne peuvent être installées à moins de trois mètres d'une entrée existante.

## HENRY EVANS-TENBRINKE (Hamilton, Ontario)

Recevant parfois la visite de son ami Ken Stone et de son chien Albert, Henry Evans-Tenbrinke a occupé un certain nombre de sites de BPCOM, obligeant des entrepreneurs à rebrousser chemin et attirant l'attention de médias de partout dans le monde. Membre de l'Association des syndicalistes retraités du Canada (ASRC), Henry a commencé à se battre contre les BPCOM le 11 mai dernier et, depuis, il n'a de cesse de s'y opposer, bien qu'il n'occupe plus les sites comme tel. Sa prise de position a inspiré bien des gens qui sont venus occuper les sites avec lui. La Ville de Hamilton demeure un farouche opposant aux compressions, et son action en justice contre Postes Canada se poursuit en appel.

## LINDA KITCHIKEESIC (Ottawa, Ontario)

Quand un entrepreneur a coulé une dalle de béton juste en face de la fenêtre panoramique de Lynda Kitchikesic, qui est demeurée ahurie, la station de télévision CTV News a diffusé son histoire, et des membres du STTP ont volé à son secours. Lynda, une militante des droits des Autochtones atteinte d'une maladie incurable, est très attachée à la vue de sa fenêtre qui donne sur la rivière. Elle ne voulait pas que l'un des derniers plaisirs qui lui reste dans la vie soit gâché par une vilaine boîte aux lettres, surtout que l'emplacement des BPCOM n'était pas censé se trouver à cet endroit. L'histoire de Lynda n'est qu'un autre exemple de l'incapacité totale de Postes Canada de consulter les gens et de répondre à leurs préoccupations. Des membres du bureau national et de la section locale d'Ottawa du STTP sont venus prêter main-forte à Lynda en occupant le lieu sans arrêt pendant plus de deux semaines. Ils l'ont aidée à semer un jardin médicinal composé de quatre plantes sacrées utilisées traditionnellement par les peuples autochtones, soit de la sauge, du cèdre, du foin d'odeur et du tabac. Lynda compte utiliser ces plantes dans son travail d'organisation communautaire. Postes Canada a installé des BPCOM ailleurs dans la rue et le quartier, mais, au moment de rédiger le présent article, elle n'avait toujours pas touché au jardin.

Le STTP remercie toutes les personnes, braves et passionnées, qui ont pris position contre les compressions au service postal. Leurs histoires nous inspirent et nous aident à poursuivre la lutte!

## La campagne franchit une nouvelle étape

La campagne « Sauvons Postes Canada » aura deux ans en décembre. Elle a pris de l'expansion depuis ses débuts et, aujourd'hui, elle met le cap sur les élections fédérales qui se tiendront à l'automne.

Le 11 décembre 2013, Postes Canada rendait public son plan d'action en cinq points qui, tout en éliminant des services, augmentait les tarifs et annonçait la suppression de milliers d'emplois. Immédiatement, le STTP a mis sur pied la campagne « Sauvons Postes Canada » pour empêcher les compressions et se porter à la défense d'un service postal qui répond aux besoins des gens.

Postes Canada veut faire payer plus cher pour moins de services. Elle justifie ses compressions en prenant appui sur de fausses prévisions financières qui suscitent la peur. Elle prétend avoir consulté la population, mais il s'agissait de consultations bidon, faites sur invitation seulement. Dans les médias et dans les collectivités, le STTP a riposté en corrigeant l'information erronée et en faisant la promotion d'un service postal public qui innove en optant pour de nouveaux services générateurs de revenus, notamment les services bancaires.

### LE VENT DANS LES VOILES

Notre liste d'alliés ne cesse d'augmenter. Quand nous avons lancé notre contestation en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*, nous l'avons fait conjointement avec d'autres, dont le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, la Fédération nationale des retraités, l'Arch Disability Law Centre, Susan Dixon et l'Association des syndicalistes retraités du Canada. Depuis, d'autres alliés se sont joints à nous, notamment la Ville de Montréal.

Notre campagne obtient l'appui de centaines de municipalités, de groupes d'aînés, de l'organisme ACORN (qui lutte contre la pauvreté), de bandes et d'organismes autochtones et du Syndicat national des cultivateurs.

L'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints se porte également à la défense d'un service postal public sain, qui peut affronter l'avenir avec confiance. Tout comme le STTP, l'Association s'intéresse vivement à la prestation de services bancaires postaux, qui viendraient accroître la sécurité d'emploi des maîtres de poste et empêcher la diminution des heures d'ouverture des bureaux de poste ruraux.

Depuis quelques temps, le Nouveau Parti démocratique (NPD) défend avec de plus en plus de vigueur le service postal public. Il a entendu les préoccupations des gens et celles des municipalités, et il souhaite maintenir un service postal public dynamique sur lequel les gens pourront compter. Au moment de mettre sous presse, le NPD était toujours le seul parti à avoir promis d'annuler les compressions.

Ce ne sont-là que quelques-unes des grandes lignes de notre campagne. Les sections locales et les coordonnateurs et coordonnatrices de la campagne ont fait un travail extraordinaire : assemblées publiques, activités de porte-à-porte pour renseigner la population, annonces à la radio, sur des autobus et des panneaux publicitaires, lettres, articles d'opinion, et bien plus encore. Non seulement la campagne permet de gagner peu à peu l'appui de la population, mais elle fait du service postal un enjeu des prochaines élections fédérales. Les conseils municipaux et les élus politiques fédéraux savent maintenant toute l'importance que la population accorde au service postal public.

### ALLONS VOTER

Les élections fédérales sont le prochain objectif à court terme de notre campagne. La caravane « Sauvons Postes Canada » sillonne les routes du pays pour mobiliser l'électeurat.

Le gouvernement conservateur aime prétendre qu'il maintient une relation indépendante avec Postes Canada. Mais sa position ne laisse aucun doute. Quand l'opposition a présenté une motion pour empêcher l'élimination de la livraison à domicile, tous les députés conservateurs ont voté contre la motion. Ils ont clairement donné leur appui aux compressions à Postes Canada et à la suppression de milliers d'emplois.

S'inspirant de la fameuse affiche « Stop Harper », les responsables de la campagne ont produit du matériel incitant les gens à aller voter. Le taux de participation jouera un rôle déterminant dans les résultats des prochaines élections.

La position des partis d'opposition varie, mais dans toutes les circonscriptions, il y a des candidates et candidats qui, contrairement aux conservateurs, travailleront, s'ils sont élus, à empêcher ou à annuler les compressions au service de livraison à domicile. Assurez-vous d'aller voter et incitez les membres de votre famille et vos amis à faire de même. Encouragez-les à voter pour un parti qui prend la défense des travailleurs et travailleuses des postes. Une fois que nous aurons défait les conservateurs, nous aurons aboli un important obstacle de la lutte pour le maintien d'un service postal public.

# Congrès national du STTP



En 2015, le STTP souligne plusieurs dates importantes. Du 4 au 8 mai dernier, s'est tenu à Toronto son 25<sup>e</sup> congrès national. Les quelque 575 déléguées et délégués ont marqué le 50<sup>e</sup> anniversaire du STTP et le 25<sup>e</sup> anniversaire du Comité national des femmes. Des activités spéciales, des vidéos et des montages photographiques ont mis en valeur les luttes et les réalisations du Syndicat durant toutes ces années.

**Vidéo du 50<sup>e</sup> anniversaire du STTP : [cupw.ca/fr/vid%C3%A9os-du-50e-anniversaire-du-sttp](http://cupw.ca/fr/vid%C3%A9os-du-50e-anniversaire-du-sttp)**

Après avoir entendu les rapports décrivant le travail du Syndicat au cours des trois dernières années et demie, les déléguées et délégués ont eu l'occasion de discuter de chacun d'entre eux. Le Conseil exécutif national, les dirigeantes et dirigeants nationaux, dont les directeurs nationaux, tous ont présenté un rapport. Les états financiers détaillés du Syndicat ont aussi été présentés à la délégation. Enfin, le Conseil national des syndics, le Comité national des femmes et le Comité national des droits de la personne ont présenté leur rapport.

**Rapports au congrès : [cupw.ca/fr/rapports-pr%C3%A9sent%C3%A9s-au-congr%C3%A8s-national-2015-du-sttp](http://cupw.ca/fr/rapports-pr%C3%A9sent%C3%A9s-au-congr%C3%A8s-national-2015-du-sttp)**

En plus d'élire les représentantes et représentants syndicaux, les déléguées et délégués ont adopté un plan d'action qui décrit les mesures que prendra le STTP au cours des quatre prochaines années pour renforcer la vie syndicale, mener les négociations et défendre l'avenir du service postal public et universel.

**Plan d'action du STTP (2015-2019) : [cupw.ca/fr/campaign/resources/plan-d-action-2015-2019](http://cupw.ca/fr/campaign/resources/plan-d-action-2015-2019)**

Le congrès a aussi adopté des résolutions destinées à renforcer le Syndicat et la voix des différents groupes au sein du STTP, ainsi que d'autres résolutions ayant trait aux finances, à la formation, à l'administration et à la représentation. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les résolutions à la page 7 du présent numéro de *Perspective*.

Parmi les autres faits saillants du congrès, il y a eu un captivant débat sur les femmes au sein du STTP et du mouvement syndical. Il y a eu aussi les discours enlevants des conférencières et conférenciers invités\*, la présentation de la vidéo intitulée « On s'en sort mieux ensemble », produite par le sous-groupe LGBT du Comité national des droits de la personne, et la soirée de solidarité internationale.

**Vidéo « On s'en sort mieux ensemble » : [sttp.ca/fr/fiert%C3%A9-et-travailleuses-et-travailleurs-des-postes](http://sttp.ca/fr/fiert%C3%A9-et-travailleuses-et-travailleurs-des-postes)**

Les déléguées et délégués ont tenu une manifestation monstre au centre-ville de Toronto, en plein cœur du quartier financier de la rue Bay, pour exiger la prestation de services bancaires à Postes Canada.

Le prochain congrès national du STTP se tiendra en mai 2019.

\*Conférencières et conférenciers invités : Hassan Yussuff (Congrès du travail du Canada), Daniel Boyer (Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec), Sid Ryan (Fédération du travail de l'Ontario), John Cartwright (Conseil du travail de Toronto et de la région de York), Dawn Lavell-Harvard (Association des femmes autochtones du Canada) et Chantal Locat (Fédération des femmes du Québec).

Accueil | Adhérez au STTP | Communiquez avec nous | Abonnez-vous

**sttp•cupw** Somm@ire du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

2015-06-12

2015-06-11

**Régimes d'avantages sociaux : analyse des taux de primes**

**Soyez au courant de l'actualité grâce au Somm@ire du STTP**

Recevez les dernières nouvelles directement par courriel.  
Rendez-vous au :

**[sttp.ca/fr/sommaire-sttp](http://sttp.ca/fr/sommaire-sttp)**

et abonnez-vous sans tarder!

# La démocratie syndicale à l'œuvre

Du 3 au 8 mai dernier, 575 déléguées et délégués provenant des sections locales de partout au pays s'étaient donné rendez-vous à Toronto pour participer au congrès national du STTP.

Les déléguées et délégués ont pris, au nom des membres, les décisions suivantes :

- - Le comité exécutif de chaque section locale visitera les lieux de travail des factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS) au moins une fois par année.
- - Dans le but de renforcer la voix du Comité national des femmes (CNF) et celle du Comité national des droits de la personne (CNDP), un membre de ces comités prendra part aux débats du Conseil exécutif national lorsque celui-ci traitera des recommandations de ces comités.
- - Le Comité national des femmes tiendra une seule réunion par année au lieu de deux, et il y aura une conférence régionale des femmes par mandat.
- - Chaque région pourra tenir une séance mixte (hommes-femmes) sur l'équité pour discuter d'enjeux propres aux femmes. Cette séance commune s'ajoutera aux réunions régionales du caucus des femmes et aux séances sur l'équité à l'intention des hommes.
- - Le Comité exécutif national et le Conseil exécutif national feront du dossier de l'organisation nationale des membres retraités du STTP une priorité.
- - Le Conseil exécutif national communiquera régulièrement avec ses membres retraités de Postes Canada au sujet du régime de retraite de Postes Canada pour discuter des moyens d'améliorer la communication et la participation. Le bureau national du STTP enverra une lettre aux membres nouvellement retraités pour les renseigner sur leur statut de membre retraité, les comités locaux de membres retraités et les organisations de retraités au sein du mouvement syndical. De plus, les sections locales encourageront la participation des membres retraités à la vie syndicale.
- - Le STTP élaborera une politique formelle sur la santé mentale et travaillera de concert avec l'Association canadienne pour la santé mentale afin de sensibiliser ses représentantes et représentants à cette question et de les former à venir en aide aux travailleurs et travailleuses ayant des problèmes de santé mentale.
- - Le cours sur l'Île de la Tortue fera partie du programme d'éducation.
- - Les cotisations syndicales demeureront inchangées. Si le fonds général enregistre un déficit, il sera épousé par le fonds de défense, mais le montant du transfert sera limité. Si le fonds général enregistre un surplus, un montant devra être transféré au fonds de défense.
- - L'allocation de grève passera de 175 \$ à 200 \$ par semaine.
- - Le montant accumulé dans l'un ou l'autre des deux fonds décrits ci-après ne pourra dépasser 40 000 \$ au cours d'un mandat. Tout surplus devra être versé au fonds général. Il s'agit du fonds destiné à encourager la participation des femmes aux différents forums traitant des enjeux propres aux femmes et du fonds destiné à encourager les personnes de couleur, les personnes ayant des limitations fonctionnelles, les Autochtones et les personnes lesbiennes, gais, bisexuelles et trans à participer aux forums portant sur l'équité et les droits de la personne.

- - Tous les membres, sans exception, auront le droit d'exprimer librement leur opinion dans le cadre de la ratification d'un projet de convention collective.
- - Le Syndicat préparera un programme de formation à l'intention des dirigeantes, dirigeants, permanentes et permanents nouvellement élus.
- - Les permanentes et permanents syndicaux régionaux devront désormais plaider les griefs en arbitrage.
- - Le nombre de suppléantes et suppléants de chaque groupe de travail du CNDP passera de un à deux par région.
- - Le Syndicat établira un processus de résolution de conflits de même qu'un processus disciplinaire. Chaque région comptera un comité de résolution de conflits composé de quatre membres qui seront chargés de traiter les différends au palier local. Les membres de ce comité seront nommés par le comité exécutif régional et travailleront sous sa direction. De plus, un comité formé de trois membres nommés par le Conseil exécutif national traitera les différends au palier national et régional.
- - Au lieu de les nommer, les groupes pourront élire leurs propres représentantes et représentants. Un nombre accru d'élections se tiendront au palier régional. À part quelques exceptions, lors des conférences régionales précongrès, il y aura élection des représentantes et représentants régionaux et des suppléantes et suppléants qui siégeront aux comités nationaux et régionaux. Il y aura aussi élection des représentantes et des suppléantes qui siégeront aux comités de femmes des paliers régional et national (réunions du caucus des femmes). Les groupes qui revendentiquent l'équité éliront leurs représentantes, représentants, suppléantes et suppléants qui siégeront aux comités nationaux et régionaux. Ces changements entreront en vigueur aux conférences régionales précongrès de 2019.
- - Si leur demande de congé est approuvée, chaque membre élue au Comité national des femmes et sa suppléante pourront se partager jusqu'à dix jours de congé pour fonctions syndicales payé par année pour préparer des campagnes, des activités et des bulletins.
- - Concevoir un manuel à l'intention des nouveaux membres.
- - Accroître le nombre d'Autochtones qui travaillent à Postes Canada et veiller à ce que les travailleurs et travailleuses autochtones des comptoirs postaux franchisés situés dans des réserves (plus de 300 en tout) touchent un salaire équitable et que leurs droits soient respectés.
- - Permettre à une région de desservir les membres d'une section locale qui relève normalement d'une autre région.
- - Appuyer les démarches visant à mieux réglementer les prêteurs sur salaire afin de protéger les pauvres et les travailleurs et travailleuses à faible revenu.
- - Reconnaître le 1<sup>er</sup> mai, Fête internationale des travailleurs et travailleuses, comme journée d'action pour exprimer notre solidarité avec nos confrères et consœurs partout dans le monde.
- - Travailler avec nos alliés pour établir un service de navette le long de l'autoroute des larmes (Colombie-Britannique).
- - Appuyer les mouvements autochtones, comme Idle No More.
- - Améliorer le soutien apporté aux jeunes ayant des besoins spéciaux qui, une fois adultes, continuent de dépendre de leurs parents, et défendre leurs droits et ceux de leurs parents.
- - Modifier les lois touchant les travailleurs et travailleuses du sexe dans le but de légaliser la prostitution.
- - Mettre à la disposition des membres une salle de prière lors de la tenue d'activités syndicales et exiger de l'employeur qu'il prévoie l'aménagement d'une telle salle dans toutes ses nouvelles installations.
- - Soutenir la lutte contre la fracturation hydraulique.
- - Soutenir la recherche d'une solution politique négociée au conflit qui sévit en Colombie et exiger des représentantes et représentants syndicaux du Conseil consultatif des pensions du régime de retraite de Postes Canada qu'ils s'opposent à tout investissement dans des compagnies minières canadiennes présentes en Colombie qui ne respecte pas les lois du pays ni les dispositions de l'Organisation internationale du travail.

## Politiques nouvelles, politiques améliorées

Les déléguées et délégués au congrès ont adopté des résolutions touchant les politiques. Ces résolutions apportent une révision ou un ajout aux politiques des statuts nationaux du Syndicat. Les résolutions adoptées portent sur les points suivants :

- - Contre les tentatives de conversion des régimes de retraite à prestations déterminées en régimes de retraite à prestations cibles.
- - Voir à ce que le Jour de la famille devienne un jour férié dans le secteur fédéral et qu'il soit intégré au programme de revendications des prochaines négociations.
- - Définir un plan d'action pour contrer le programme néolibéral des conservateurs.
- - Voir à ce que toutes les dispositions de la convention collective de l'unité des FFRS et celle de l'unité urbaine aient une portée nationale.
- - Veiller à ce que la reconnaissance, par la partie patronale, des déléguées et délégués sociaux soit inscrite dans la convention collective.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur le congrès de 2015, renseignez-vous auprès de votre section locale ou visitez le site Web du STTP ([www.sttp.ca](http://www.sttp.ca)). Les nouvelles dispositions et politiques des statuts nationaux seront affichées sur le site Web du STTP dès que le Comité des statuts et le Comité des résolutions générales et des politiques nationales auront terminé leurs travaux.

## CONSEIL NATIONAL DES SYNDICS DU 17 AU 28 FÉVRIER 2014

### 1. INTRODUCTION

Le Conseil national des syndics s'est réuni du 17 au 28 février 2014 au bureau national du Syndicat, à Ottawa, pour effectuer sa troisième vérification du mandat 2011-2015.

Nous avons, ainsi que le prévoient les paragraphes 4.96 à 4.99 des statuts nationaux, effectué la vérification des transactions financières du Syndicat pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.

Le travail du Conseil national des syndics consiste à examiner les livres de la trésorerie nationale, les pièces justificatives se rapportant aux dépenses, les relevés de dépenses des dirigeantes et dirigeants et des permanentes et permanentes syndicaux des paliers national et régional ainsi que tout autre document que nous avons jugé utile et nécessaire pour une saine administration des fonds du Syndicat.

### 2. COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DES SYNDICS

Les membres formant le Conseil national des syndics sont :

Région du Centre	conseur Bev Collins	Présidente
Région du Pacifique	confrère Anthony Holzer	Secrétaire
Région de l'Atlantique	confrère Kevin Peterson	Membre
Région du Québec	conseur Josée Lambert	Membre
Région du Montréal métropolitain	confrère Roland Savard	Membre
Région du Toronto métropolitain	conseur Adele Chaplain	Membre
Région de l'Ontario	conseur Donna Hardy	Membre
Région des Prairies	conseur Arla Mephram	Membre

Au cours de sa toute première réunion, qui a eu lieu le 13 février 2012, le Conseil national des syndics a élu la conseur Bev Collins, de la région du Centre, à titre de présidente, et le confrère Anthony Holzer, de la région du Pacifique, à titre de secrétaire.

Les conseurs Josée Lambert et Adele Chaplain n'ont pas pu participer à la troisième vérification. Elles ont été remplacées par le 1<sup>er</sup> membre suppléant de leur région respective, soit le confrère Jean Marcon, de la région du Québec, et le confrère Bright Acquah, de la région du Toronto métropolitain.

### 3. RÉSOLUTIONS ET REGISTRES DES PROCÈS-VERBAUX

Le Conseil national des syndics a vérifié toutes les résolutions et tous les registres des procès-verbaux des réunions du Conseil exécutif national pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, en s'attardant aux résolutions comportant des transactions financières, conformément au paragraphe 4.99 des statuts nationaux.

Dans le cadre de la présente vérification, le Conseil national des syndics constate que plusieurs résolutions ne précisent pas le montant des dépenses prévues d'une manière qui lui permettrait de vérifier adéquatement si les dépenses en question sont conformes aux statuts nationaux. Une des résolutions examinées fait appel à quatre membres pour travailler à une campagne, mais l'échéancier et les dépenses requises ne sont pas indiqués.

*Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :*

- Que le Conseil exécutif national déclare irrecevable toute résolution qui ne comporte pas d'estimation des coûts, et ce, jusqu'à ce que le coût estimé et, au besoin, l'échéancier prévu, y soit annexé.

*Le Conseil exécutif national comprend l'intention de la recommandation et s'efforce de s'y conformer chaque fois qu'il adopte des résolutions. Dans les quelques cas où les renseignements demandés par les syndics n'étaient pas connus au moment des faits, le Syndicat ne pouvait pas attendre et se devait de donner suite à l'action requise. Une résolution ne devrait être déclarée irrecevable que si elle est contraire aux statuts nationaux, ce qui n'était pas le cas dans les exemples cités par les syndics.*

### 4. VÉRIFICATIONS ANNUELLES

Le Conseil national des syndics s'est réuni du 17 au 28 février 2014, conformément au paragraphe 4.96 des statuts nationaux, pour effectuer sa troisième vérification depuis le congrès national de 2011. La vérification du Conseil national des syndics a porté sur une année entière, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.

La quatrième vérification du Conseil national des syndics aura lieu du 16 au 27 février 2015. Durant cette période, trois comités tiendront des réunions au bureau national du STTP :

- Réunion du Comité des statuts – du 9 au 23 février 2015;
- Réunion du Comité des résolutions générales et des politiques nationales – du 17 au 23 février 2015;
- Réunion du Comité national des droits de la personne – du 21 au 23 février 2015.

Dans le cadre de la quatrième vérification, le Conseil doit préparer et terminer le rapport qu'il présentera au congrès national de 2015.

*Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :*

- Que la prochaine vérification, qui aura lieu en 2015, soit prolongée de trois jours pour l'ensemble des membres du Conseil national des syndics afin de permettre au Conseil d'effectuer sa vérification et de préparer et de terminer le rapport qu'il présentera au congrès national de 2015;

*Le Conseil exécutif national accepte que la quatrième vérification du Conseil national des syndics (CNS) se tienne du 26 janvier au 8 février 2015. Ainsi, le CNS bénéficiera de plus de temps pour effectuer la vérification et préparer son rapport en vue du congrès national. De plus, en tenant la quatrième vérification à ces dates, les membres du CNS ne seront pas empêchés de participer au Comité des statuts ou au Comité des résolutions générales et des politiques nationales.*

- Que, pour sa quatrième vérification qui aura lieu en 2015, le Conseil national des syndics se réunisse au bureau national du 21 janvier au 6 février et qu'une réunion par vidéoconférence ait lieu le 6 février 2015 avec le Conseil exécutif national pour que le Conseil national des syndics puisse y présenter son rapport.

*Des arrangements seront pris pour que Conseil national des syndics puissent présenter le rapport de la quatrième vérification au Conseil exécutif national par vidéoconférence le 6 février 2015.*

### 5. DÉPENSES LIÉES À LA GRÈVE ET AU « LOCK-OUT »

Au cours de la présente vérification, le Conseil national des syndics a vérifié les montants qui ont été prélevés du fonds de défense pour payer le coût des activités légales liées à la grève et au « lock-out », conformément au paragraphe 7.20 des statuts nationaux.

Les « montants dus par les sections locales » sont soustraits des ristournes destinées aux sections locales.

Les données du tableau ci-dessous correspondent aux états vérifiés des sections locales reçus au 30 juin 2013.

RÉGION	AVANCES SUR ALLOCATIONS DE GRÈVE/LOCK-OUT	ALLOCATIONS DE GRÈVE/LOCK-OUT	* AUTRES DÉPENSES	FONDS RETOURNÉS PAR LES SECTIONS LOCALES	MONTANTS DUS PAR LES SECTIONS LOCALES
Atlantique	650 368,00	568 267,00	4 993,31	77 107,69	
Québec	758 480,00	679 368,00	3 413,06	71 124,94	4 574,00
Montréal métro	1 906 025,00	1 427 651,00		478 374,00	
Centre	665 188,00	528 278,00	4 656,10	130 846,99	1 406,91
Ontario	1 606 248,05	1 238 984,00	7 875,08	358 548,47	840,50
Toronto métro	1 301 520,00	895 821,60	1 019,84	404 678,56	
Prairies	1 336 529,00	875 745,00	5 364,39	455 227,61	192,00
Pacifique	1 217 381,90	965 363,00	4 649,63	242 413,47	4 955,80
<b>TOTAL</b>	<b>9 441 739,95</b>	<b>7 179 477,60</b>	<b>31 917,41</b>	<b>2 218 321,73</b>	<b>11 969,21</b>

\* Les dépenses liées aux allocations de grève ou de « lock-out » comprennent tous les frais bancaires engagés pour la distribution des allocations.

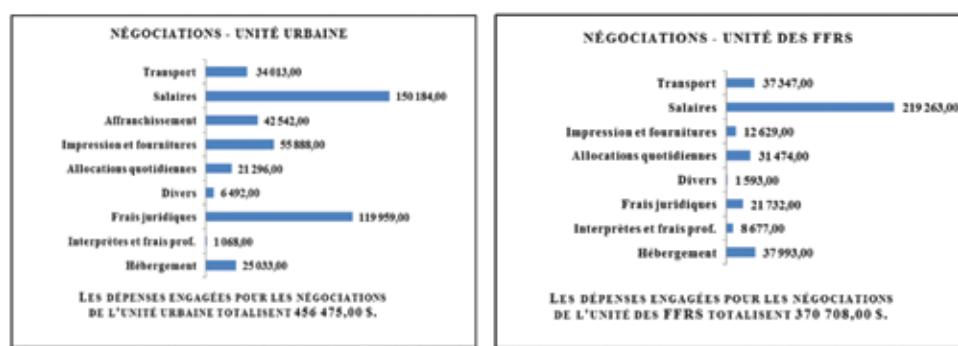
*Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :*

- Que le secrétaire-trésorier national, conjointement avec les directeurs nationaux, veille à ce que les sections locales fassent parvenir leurs états financiers définitifs et les montants dus au bureau national du Syndicat.

*Toutes les sections locales ont pleinement rendu compte des dépenses liées à la grève et au lock-out et toutes les avances impayées ont été comptabilisées.*

### 6. DÉPENSES RELATIVES AUX NÉGOCIATIONS

Durant la période visée par la présente vérification, le Conseil national des syndics a examiné les dépenses relatives aux négociations des diverses unités de négociation. Les tableaux ci-dessous indiquent les sommes dépensées.



*Les dépenses engagées pour les négociations des 11 unités du secteur privé totalisent 96 514,00 \$.*

### 7. RAPPORTS FINANCIERS LOCAUX

Le Conseil national des syndics a examiné tous les états financiers reçus des sections locales pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.

Les formulaires de rapport financier pour la période visée par la vérification ont été envoyés aux sections locales conformément au paragraphe 9.30 des statuts nationaux. Aux termes du paragraphe 9.29 des statuts nationaux, il incombe à toutes les sections locales de préparer des états financiers annuels et de les soumettre au secrétaire-trésorier national.

	N° de sections locales dans la région	Etats financiers non remis pour 2012-2013	Sections locales sous tutelle	Non-paiement au conseil du travail <sup>(1)</sup>
Atlantique	35	2	0	18
Québec	32	1	0	11
Montréal métro	2	0	1	0
Centre	36	5	0	16
Toronto métro	2	2	0	2
Ontario	29	4	1	7
Prairies	35	15	1	10
Pacifique	36	8	0	15
Total	207	37	3	79

<sup>(1)</sup> Ne comprend pas les sections locales qui n'ont pas remis d'états financiers pour l'année financière 2012-2013, étant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier si elles ont versé leur cotisation à leur conseil du travail, ou si elles sont exonérées de le faire.

- Pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, 37 sections locales n'ont pas remis leurs états financiers annuels, soit 4 sections locales de plus que pour l'exercice 2011-2012.
- Pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, 79 sections locales n'ont pas versé leur cotisation au conseil du travail, soit 23 sections locales de moins que pour l'exercice 2011-2012. Cette exigence est énoncée au paragraphe 9.42 des statuts nationaux.
- Quelques sections locales ne soumettent pas leurs états financiers annuels sur le formulaire prévu à cette fin, qui leur est envoyé par le secrétaire-trésorier national. Un certain nombre d'autres ne fournissent pas tous les renseignements exigés sur le formulaire et 69 états financiers présentent des résultats qui ne sont pas équilibrés.
- Les 37 sections locales qui n'ont pas présenté leurs états financiers visant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, plus les 69 sections locales dont les états financiers n'étaient pas équilibrés, représentent 51 % de l'ensemble des sections locales.
- Certaines sections locales ont d'autres fonds que le fonds général. Nous avons constaté que certaines sections locales fournissent l'information relative à ces comptes, alors que d'autres ne le font pas.
- Trois sections locales n'ont pas remis leur états financiers annuels au cours des six dernières années, une section locale n'a pas remis depuis cinq ans, trois autres depuis quatre ans, trois autres depuis trois ans, et cinq autres depuis deux ans.

*Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :*

- Que le secrétaire-trésorier national, de concert avec le directeur national de chaque région, communique par écrit avec toutes les sections locales pour leur rappeler de s'acquitter de leurs obligations prévues au paragraphe 9.29 des statuts nationaux. Une copie de l'avis en question est versée au dossier des états financiers annuels de la section locale au bureau national.

*À chaque mois de juin, les sections locales sont avisées par écrit de leurs obligations prévues au paragraphe 9.29 des statuts nationaux. Celles qui négligent de remettre leurs états financiers annuels avant la fin de septembre reçoivent un rappel écrit, et une copie de cet avis est versée à leur dossier au bureau national.*

- Que le secrétaire-trésorier national, de concert avec le directeur national de chaque région, communique par écrit avec toutes les sections locales pour leur rappeler de s'acquitter de leurs obligations prévues au paragraphe 9.42 des statuts nationaux. Lorsqu'une section locale ne verse pas sa cotisation au conseil du travail et du district, elle doit joindre une lettre d'explication à son état financier annuel.

*La lettre aux sections locales dont il est question ci-dessus comprend des instructions sur la façon de produire les états financiers annuels et renvoie au paragraphe 9.42 des statuts nationaux. Des modifications seront apportées aux instructions afin d'exiger des sections locales qui ne déclarent aucune cotisation à un conseil du travail et du district qu'elles expliquent pourquoi.*

- Que le secrétaire-trésorier national, de concert avec le directeur national de chaque région, communique de nouveau avec les sections locales concernées pour leur rappeler de soumettre leurs états financiers annuels et d'utiliser le formulaire prévu à cette fin.

7.5 Que le secrétaire-trésorier national, de concert avec le directeur national de chaque région, communique par écrit avec toutes les sections locales pour leur rappeler de rendre compte de tous les fonds de la section locale

*La lettre dont il est question dans notre réponse au paragraphe 7.1 a été modifiée pour rappeler aux sections locales la nécessité de rendre compte de tous les fonds qu'elles détiennent.*

7.6 Que le secrétaire-trésorier national, de concert avec le directeur national de chaque région, communique par écrit avec les sections locales concernées pour enquêter sur le non-respect du paragraphe 9.29 des statuts nationaux. Si le secrétaire-trésorier national n'est pas satisfait des résultats de son enquête, il applique alors le paragraphe 9.31 des statuts nationaux.

*Conformément au paragraphe 9.31 des statuts nationaux, le secrétaire-trésorier national retient les capitations des sections locales qui, après une année financière, ne se conforment toujours pas au paragraphe 9.29 des statuts nationaux.*

## 8. DÉPENSES RELATIVES AUX ACTIVITÉS RÉGIONALES

Le Conseil national des syndics a examiné les comptes de dépenses liés aux activités syndicales pour lesquelles les directeurs nationaux ont reçu une avance. Au cours de la période visée par la présente vérification, 35 activités ont eu lieu dans les huit régions.

8.1 Toutes les régions ont remis leurs relevés de dépenses comme l'exige le paragraphe 5.13 des statuts nationaux. Les pièces justificatives incluses sont claires et facilement vérifiables.

Les membres du Conseil national des syndics sont conscients des efforts déployés par les régions, et nous invitons ces dernières à poursuivre sur cette voie.

8.2 Au 30 juin 2013, toutes les régions avaient un solde impayé. Il fallait s'y attendre compte tenu des délais entre le versement des avances, la tenue des activités et le rapprochement final des comptes.

## 9. DÉPENSES ENGAGÉES PAR LES BUREAUX RÉGIONAUX

Le Conseil national des syndics a examiné les dossiers contenant les relevés bancaires, les états de rapprochement, les formulaires et les reçus des dépenses engagées par les bureaux régionaux du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.

9.1 Les dépenses engagées par les bureaux des régions du Toronto métropolitain, des Prairies et du Pacifique sont payées par le bureau national. Les cinq autres régions ont remis leurs relevés de dépenses mensuels.

- 9. • Une des régions n'a pas rempli correctement les états de rapprochement bancaire relatifs aux dépenses du bureau et à celles des réunions (compte d'activités) pour la période visée par la présente vérification.
- Une des régions a omis d'envoyer au bureau national l'état de rapprochement bancaire relatif aux réunions (compte d'activités).

*Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :*

- Que les directeurs nationaux veillent à ce que tous les états de rapprochement bancaire de tous les comptes soient dûment remplis puis présentés au bureau national.

*Le secrétaire-trésorier national a demandé à son personnel de travailler avec les bureaux régionaux en cause afin de corriger les lacunes des états de rapprochement bancaire.*

## 10. FRAIS D'ARBITRAGE

Durant la période visée par la présente vérification, le Conseil national des syndics a examiné les frais d'arbitrage pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.

Les tableaux ci-dessous portent sur :

- Les frais d'arbitrage 2012-2013 du bureau national et des bureaux régionaux (comprend les honoraires d'arbitre, les frais d'annulation, les frais juridiques, les frais de témoin, les frais de recours aux plaideurs et plaideuses, les honoraires professionnels et autres);
- Les frais juridiques;
- Les frais relatifs aux plaideuses et plaideurs.

FRAIS D'ARBITRAGE	
1 <sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013	
National	681 280,15 \$
Atlantique	250 923,30 \$
Québec	190 430,93 \$
Montréal	241 691,31 \$
Centre	140 272,84 \$
Toronto	445 734,97 \$
Ontario	576 115,38 \$
Prairies	318 680,70 \$
Pacifique	254 984,67 \$
<b>Total</b>	<b>3 100 114,25 \$</b>

Les frais d'arbitrage totalisent 3 100 114,25 \$. Ce montant a été réparti entre les frais juridiques et les frais relatifs aux plaideurs et aux plaideuses, et entre le bureau national et les bureaux régionaux.

FRAIS JURIDIQUES	
National	469 092,49 \$
Atlantique	3 539,15 \$
Québec	84 050,75 \$
Montréal	127 749,53 \$
Centre	37 811,80 \$
Toronto	275 693,42 \$
Ontario	273 571,45 \$
Prairies	0,00 \$
Pacifique	38 184,09 \$
<b>Total</b>	<b>1 309 692,68 \$</b>

PLAIDEUSES ET PLAIDEURS	
National	0,00 \$
Atlantique	634,96 \$
Québec	416,39 \$
Montréal	0,00 \$
Centre	0,00 \$
Toronto	0,00 \$
Ontario	0,00 \$
Prairies	0,00 \$
Pacifique	19 673,68 \$
<b>Total</b>	<b>20 725,03 \$</b>

Le Conseil national des syndics est d'avis qu'il serait possible de faire une utilisation plus efficiente des frais juridiques.

*Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :*

- Que le Syndicat forme des plaideurs et plaideuses et les affecte à des arbitrages, conformément à l'alinéa 10.08 i) des statuts nationaux.

*Le Conseil exécutif national craint que les dépenses qui donnent lieu au total auquel est parvenu le Conseil national des syndics aient été mal classées. Un examen est en cours pour vérifier l'exactitude des chiffres.*

*Le Syndicat a donné de la formation sur la procédure d'arbitrage régulière aux permanentes et permanentes syndicaux et aux plaideurs et plaideuses des régions qui utilisent les services de plaideurs et plaideuses. Il y a déjà un certain temps que le Syndicat a offert de la formation sur la procédure d'arbitrage formelle, mais il prévoit le faire. Les permanentes et permanentes syndicaux plaident de plus en plus de griefs à la procédure formelle et cette tendance continuera à réduire notre recours aux avocats.*

- Que les permanentes et permanentes syndicaux jouent un plus grand rôle dans le processus d'arbitrage.

*Le Syndicat s'attend des permanentes et permanentes syndicaux qu'ils plaident un plus grand nombre de griefs à la procédure d'arbitrage formelle aux paliers régional et national. Les permanentes et permanentes syndicaux nationaux se verront confier des dossiers de la procédure d'arbitrage régulière en vue d'améliorer leur compétence et leur confiance à défendre des cas à l'arbitrage formel.*

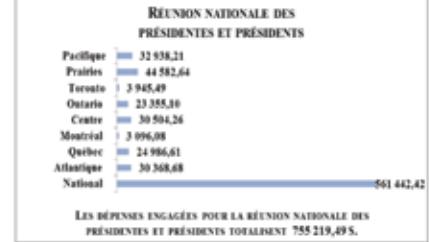
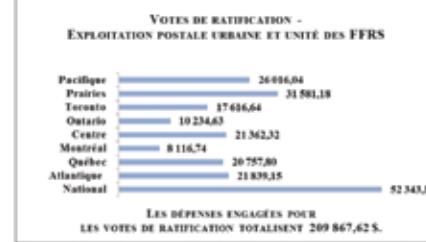
## 11. DÉPENSES RELATIVES AUX ACTIVITÉS NATIONALES

11.1 Le Conseil national des syndics a examiné les dépenses des activités menées à l'échelle nationale pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.

Durant la présente vérification, il a examiné les dépenses suivantes :

- Votes de ratification
- Réunion nationale des présidents et présidents de section locale tenue en avril 2013

11.2 Le Conseil national des syndics a examiné les dépenses de la deuxième session du Programme de



formation syndicale (PFS) qui s'est déroulée à Port Elgin, en 2012. Il s'agit de la seule session du PFS qui a eu lieu au cours du mandat 2011-2015. Le nombre de participantes et participants a augmenté, passant de 40 à 50 participants.

- Niveau 3, donné en octobre 2012;
- Niveau 4, donné en novembre 2012.

Le total des dépenses des deux sessions s'élève à 369 021,11 \$.

## 11.3 AUTRES RÉUNIONS NATIONALES OBLIGATOIRES

Les données du tableau suivant proviennent des états financiers vérifiés au 30 juin 2013 et vont du montant le plus élevé au moins élevé :

Nom du comité ou du conseil	Montant des dépenses
Comité national des droits de la personne	184 130 \$
Comité national des femmes	55 234 \$
Conseil national des syndics	42 865 \$
Comité national de la mesure du travail	22 206 \$
Comité national de santé et de sécurité	16 449 \$
Comité national de discipline et de résolution des conflits	9 425 \$

*Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :*

- Que le Comité exécutif national s'applique à trouver des moyens de réduire les coûts liés à toutes les activités et réunions nationales sans toutefois que les mesures prises ne nuisent au travail de ces groupes.

*Tous les membres du Comité exécutif national et du Conseil exécutif national sont conscients des contraintes financières auxquelles le Syndicat fait face. Dans la planification et l'exécution de leurs activités, ils essaient d'être attentifs aux coûts et s'efforcent de limiter les dépenses de diverses façons. Ils négocient des réductions de prix avant d'octroyer un contrat, réalisent des économies en regroupant des activités, négocient des contrats nationaux, etc.*

## 12. EXAMEN DES RELEVÉS DE DÉPENSES

Le Conseil national des syndics a examiné les relevés de dépenses individuels des dirigeantes et dirigeants et des permanentes et permanentes syndicaux nationaux et régionaux. Il a aussi examiné les relevés de dépenses individuels des permanentes et permanentes syndicaux suppléants et des employées et employés à contrat travaillant pour le Syndicat.

Nous sommes préoccupés par le manque d'attention de certaines personnes à l'égard des questions administratives, financières et statutaires du Syndicat. Trop souvent, ces personnes remettent leurs relevés en retard ou regroupent les relevés de plusieurs mois en un seul. On craint que certaines ressources fassent l'objet d'une mauvaise utilisation voire même d'une utilisation abusive.

12.1 Au cours de la présente vérification, nous avons à nouveau constaté qu'un certain nombre de personnes ont combiné sur un seul relevé leurs dépenses de plusieurs mois plutôt que de soumettre un relevé tous les mois. Il est essentiel que ces relevés soient soumis tous les mois, même si aucune dépense n'a été engagée, pour que nous puissions comptabiliser avec exactitude et en temps opportun tous les types de congé.

12.2 Il arrive souvent que des dirigeantes ou dirigeants oublient de dater ou de signer le formulaire de demande de déplacement ou d'utilisation d'un véhicule personnel, et s'ils le soumettent, c'est souvent après le déplacement. Les paragraphes 7.53, 7.54, 7.55 et 7.56 indiquent clairement quelles autorisations doivent être obtenues. Il est donc préoccupant que ces autorisations ne soient pas toujours obtenues. Bien que les statuts nationaux n'exigent pas que les dépenses soient approuvées au préalable, voici ce que le Conseil exécutif national a répondu à la recommandation du Conseil national des syndics formulée lors de la première vérification du mandat 2011-2015 : « La procédure d'autorisation des déplacements adoptée par le Conseil exécutif national prévoit la préautorisation de tout déplacement. Le Syndicat s'attend à ce qu'elle soit respectée. Il n'est pas toujours possible d'obtenir une préautorisation officielle. Néanmoins, de tels cas devraient être l'exception, et non la règle. »

12.3 Au cours des récentes périodes de vérification, des améliorations louables ont été apportées à la facturation pour l'utilisation de téléphones cellulaires. Toutefois, certains membres reçoivent des remboursements beaucoup plus élevés que les coûts mensuels moyens, qui s'élèvent à 55 \$ environ.

12.4 Dans le rapport de la dernière vérification, le Conseil national des syndics a recommandé d'utiliser un journal de bord pour tous les véhicules loués ou appartenant au Syndicat qui sont utilisés par les dirigeantes, dirigeants, permanentes et permanentes syndicaux. L'utilisation d'un journal de bord contribuerait grandement à éliminer la perception selon laquelle ces véhicules loués ou appartenant au Syndicat servent à des fins personnelles et nous permettrait de consigner toute utilisation à des fins personnelles, comme l'exigent les lignes directrices de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

12.5 L'utilisation des véhicules de location soulève de grandes préoccupations, et ce, depuis la 5<sup>e</sup> vérification du mandat de 2005-2008. Dans ses réponses au Conseil national des syndics, le Conseil exécutif national renvoie à une étude comparative location-achat de véhicules qui indique que l'achat ne présente pas d'avantage net pour le Syndicat tant en ce qui concerne les coûts que

## *Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :*

12.1 Que le secrétaire-trésorier national insiste auprès de tous les dirigeants et dirigeantes et les permanentes et permanents syndicaux sur l'importance de soumettre un relevé de dépenses *mensuel* et d'y indiquer tous les congés utilisés au cours du mois.

*Une note sera envoyée à l'ensemble des dirigeantes et dirigeants et des permanentes et permanents syndicaux pour leur rappeler l'importance de soumettre leur relevé de dépenses mensuel et d'y indiquer correctement tous les congés utilisés au cours du mois en question.*

12.2 Que le secrétaire-trésorier national explique par écrit à l'ensemble des dirigeantes, dirigeants, permanentes et permanents syndicaux l'importance de remettre les formulaires d'autorisation requis avec leur relevé de dépenses mensuel et l'obligation qui leur incombe de se conformer aux exigences des statuts nationaux.

*Une note a été remise aux dirigeantes et dirigeants et aux permanentes et permanents syndicaux leur rappelant la nécessité de remettre les formulaires d'autorisation de déplacement dûment remplis. Les relevés incomplets ne sont pas traités tant que les manquements n'ont pas été corrigés.*

12.3 Que le secrétaire-trésorier national veille à ce que tous les membres qui continuent d'utiliser un forfait personnel n'obtiennent pas un remboursement plus élevé que le coût mensuel moyen du forfait national de téléphones cellulaires, qui, selon l'information transmise au Conseil national des syndics, s'élève à 55 \$ par mois.

*La recommandation du CNS est actuellement en place.*

12.4 Que l'utilisation d'un journal de bord, mentionnée dans les vérifications précédentes, devienne obligatoire pour tous les véhicules loués ou appartenant au Syndicat. Cette mesure facilitera non seulement la vérification, mais elle permettra aussi de consigner l'utilisation des véhicules à des fins personnelles, qui constitue un avantage imposable selon les lignes directrices de l'Agence du Revenu du Canada.

*On trouve un journal de bord dans les véhicules qui appartiennent au Syndicat et dans ceux qui sont visés par un contrat de location de longue durée.*

12.5 Que le paragraphe 7.43 des statuts nationaux soit respecté.

*Le Conseil exécutif national effectuera l'achat de véhicules pour deux régions qui n'ont pas leur propre véhicule et qui dépendent de contrats de location de longue durée.*

12.6 Que le secrétaire-trésorier national, de concert avec le Comité exécutif national, mette par écrit les lignes directrices actuelles relatives aux demandes d'allocations quotidiennes et les communique à tous les paliers du Syndicat, et qu'il exige que tous les dirigeants, dirigeantes, permanentes et permanents syndicaux incluent, dans leur relevé de dépenses mensuel, un rapport de leurs activités quotidiennes semblable à celui qui est présentement utilisé par certains membres, à l'appui de leurs demandes d'allocations quotidiennes.

*La présente recommandation sera examinée en détail par les directeurs nationaux au cours de la réunion du Conseil exécutif national et des comités exécutifs régionaux qui se tiendra du 9 au 11 juin prochain. Les résultats de leur discussion seront communiqués par écrit à tous les paliers du Syndicat.*

## **13. PRÉSENCE**

Le Conseil national des syndics a examiné les congés annuels, les congés de préretraite, les congés de maladie et les congés pour raisons personnelles pris par les dirigeantes et dirigeants et les permanentes et permanents syndicaux du bureau national et des bureaux régionaux.

Le Conseil national des syndics confirme que le suivi de l'assiduité est fondé sur un système de confiance, chaque dirigeante et dirigeant et permanente et permanent syndical étant responsable de rendre compte de son assiduité dans son relevé mensuel de dépenses.

Pour l'exercice 2012-2013, environ 2 492 jours de congé annuel n'avaient pas été pris au 30 juin 2013, ce qui représente environ 650 000 \$. Il s'agit d'une augmentation d'environ 300 jours par rapport à l'exercice 2011-2012.

Le Conseil national des syndics constate également que sur les 67 dirigeantes, dirigeants, permanentes et permanents syndicaux nationaux et régionaux visés par la présente vérification, quatorze d'entre eux possèdent douze semaines ou plus de crédits de congé annuel inutilisés, tandis que onze autres ont entre six et onze semaines de crédits accumulés.

Le Conseil national des syndics constate aussi que le Conseil exécutif national n'a pas donné suite à sa réponse à la question de l'assiduité soulevée dans le cadre de la deuxième vérification. Dans sa réponse, le Conseil exécutif national indiquait ce qui suit : « Les trois recommandations suivantes seront étudiées à fond par le Conseil exécutif national lors de la réunion de juin 2013 prévue au paragraphe 4.03 des statuts nationaux. »

*Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande de nouveau :*

- Que le secrétaire-trésorier national veille à ce que tous les dirigeants et dirigeantes soumettent chaque mois un rapport d'assiduité.

*Les dirigeantes et dirigeants et les permanentes et permanents syndicaux inscrivent les congés qu'ils prennent sur leurs relevés de dépenses mensuels.*

*Les trois recommandations formulées ci-dessous seront examinées en détail par le Conseil exécutif national à sa réunion de juin 2014 prévue au paragraphe 4.03 des statuts nationaux.*

- Que tous les dirigeants et dirigeantes et l'ensemble des permanentes et permanents syndicaux soient encouragés à utiliser leurs congés annuels, et que le paragraphe 7.38 des statuts nationaux s'applique aux jours de congé annuel qui n'auront pas été utilisés à la fin de chaque année financière.
- Que le secrétaire-trésorier national élabore et mette en œuvre une politique et une procédure en matière d'assiduité qui seront utilisées aux paliers régional et national pour assurer le suivi des congés annuels et des congés « pour raisons personnelles ».
- Que le secrétaire-trésorier national élabore et mette en œuvre un formulaire de congé national qui sera utilisé par tous les dirigeants et dirigeantes et par l'ensemble des permanentes et permanents syndicaux.

## **14. ASSURANCES**

Conformément au paragraphe 4.99 a) des statuts nationaux, le Conseil national des syndics s'est assuré de l'existence d'une police d'assurance nationale contre les risques raisonnables de perte au 30 juin 2013. La police d'assurance comprend une protection contre la malhonnêteté d'un montant maximal de 50 000 \$ par incident.

La police d'assurance est maintenant disponible dans les deux langues officielles (français et anglais) depuis le 30 juin 2013.

## **15. CESSATION D'EMPLOI ET DÉMÉNAGEMENT**

Nous avons examiné les sommes versées aux dirigeantes et dirigeants, permanentes et permanents nationaux et régionaux qui sont entrés en fonction ou qui ont cessé d'occuper leur fonction entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 30 juin 2013.

Selon les informations mises à notre disposition, les sommes suivantes ont été versées :

• Frais de déménagement et de relocalisation (para. 7.39) payés à sept membres :	77 659,09 \$
• Congés annuels inutilisés (3,75 jours)	940,60 \$
• Total :	78 599,69 \$

La personne qui a quitté son poste avait accumulé 3,75 jours de crédits de congé annuel, et une somme de 940,60 \$ lui a été versée. De plus, aucun membre ayant quitté son poste n'était visé par le paragraphe 12.02.

## **16. LISTES D'INVENTAIRE DES BUREAUX NATIONAL ET RÉGIONAUX**

Pour que le secrétaire-trésorier national puisse comptabiliser adéquatement l'actif du Syndicat, comme le prévoit le paragraphe 4.55 des statuts nationaux, il doit avoir à sa disposition une liste d'inventaire du bureau national et des huit bureaux régionaux. Ces listes doivent indiquer tous les articles achetés par le Syndicat (classeurs, mobilier et matériel de bureau), à l'exception des fournitures de bureau.

Pour la période visée par la présente vérification, le Conseil national des syndics a constaté la mise à jour de la liste d'inventaire du bureau national, mais non celle des bureaux régionaux. En fait, le bureau national n'a pas la liste d'inventaire des bureaux régionaux, à l'exception d'une seule région, et la liste de cette région n'a pas été mise à jour durant la période visée par la vérification.

Le bureau national a pris l'initiative de filmer et de prendre des photos des articles figurant sur sa liste d'inventaire, mais aucun des bureaux régionaux ne l'a fait.

*Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :*

- Que les sept bureaux régionaux qui n'ont pas remis leur liste d'inventaire au bureau national le fassent d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2014;

*Les inventaires des bureaux régionaux seront mis à jour et achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2014.*

- Que le bureau régional qui a remis sa liste d'inventaire au bureau national veille maintenant à lui remettre une liste à jour de son inventaire;

*Que les régions filment et prennent en photo les articles de leur liste d'inventaire.*

*Chaque bureau régional filmera les articles de sa liste d'inventaire et remettra la vidéo avec sa liste d'inventaire.*

- Que la liste d'inventaire des bureaux régionaux soit effectuée par le membre du Conseil national des syndics provenant de la région en question.

*Le Conseil exécutif national estime que cette tâche ne fait pas partie du mandat du CNS. La situation pourrait donner lieu à un conflit d'intérêt, puisque les syndics créeraient les dossiers qu'ils seraient ensuite tenus de vérifier.*

## **17. FONDS SYNDICAUX**

17.1 Le Conseil national des syndics a examiné les états financiers de l'exercice 2012-2013 qui ont été vérifiés par le cabinet comptable Marcil Lavallée. Ces états financiers fournissent des informations relatives au Fonds général, au Fonds de défense et au Fonds de réserve.

Comme le prévoit le paragraphe 7.13 des statuts nationaux, voici le tableau des soldes vérifiés de chacun des fonds au 30 juin 2013 en comparaison avec ceux du 30 juin 2012.

	<b>30 juin 2013</b>	<b>30 juin 2012</b>
Fonds général	0 \$	0 \$
Fonds de défense	17 354 511 \$	16 916 909 \$
Fonds de réserve	8 105 210 \$	5 286 565 \$

17.2 Conformément au paragraphe 7.20 des statuts nationaux, les sommes habituellement versées au Fonds de défense ont été versées au Fonds général.

17.3 Le Conseil national des syndics a constaté que, pour la période de vérification, les virements de 5 % au Fonds de réserve ont été effectués mensuellement, ce qui est conforme au paragraphe 7.17 des statuts nationaux.

Deux virgule cinq pour cent (2,5 %) des revenus du fonds de réserve sont alloués au financement des activités de syndicalisation externe, comme le prévoit le paragraphe 7.17 des statuts nationaux.

## **18. SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE STTP**

La Société immobilière STTP a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. Par la suite, la société a été prorogée sous la *Loi des corporations* de l'Ontario le 16 juin 2009. La société est propriétaire de trois immeubles, de cinq condominiums résidentiels et de deux espaces à bureaux en copropriété :

- le bureau national du STTP situé au 377-385, rue Bank, à Ottawa (Ontario);
- le bureau de la région de l'Ontario du STTP situé au 344, rue Sovereign, à London (Ontario);
- le bureau de la région du Pacifique du STTP situé au 999, rue Carnarvon, à New Westminster (Colombie-Britannique);
- cinq condominiums résidentiels situés au 1223, rue Wellington à Ottawa (Ontario);
- le bureau de la région du Québec du STTP situé au 5000, boulevard des Gradins, bureau 340 à Québec (Québec);
- le bureau de la région du Montréal métropolitain du STTP situé au 565, Crémazie Est, bureau 4400, à Montréal (Québec).

Le financement pour l'achat des immeubles et le capital social ont été obtenus au moyen du placement de sommes tirées du fonds de défense qui ne portent pas d'intérêt et n'ont pas de mode de remboursement déterminé. Selon les états financiers vérifiés au 30 juin 2013, le solde de l'hypothèque commerciale (consentie par la banque Toronto Dominion) est de 917 727 \$ pour les condominiums résidentiels. La valeur nette des actifs de la Société immobilière STTP, énumérés ci-dessus, atteint 9 071 407 \$.

## **19. RAPPORTS FINANCIERS**

19.1 Le Conseil national des syndics constate que les états financiers de la période visée par la vérification n'ont pas été envoyés aux sections locales conformément au paragraphe 4.50 des statuts nationaux.

19.2 Le Conseil national des syndics a examiné les prévisions budgétaires envoyées aux sections locales, conformément au paragraphe 7.02 des statuts nationaux, et adoptées par le Conseil exécutif national à sa réunion du 15 août 2013.

19.3 Le Conseil national des syndics a examiné les états financiers de l'exercice 2012-2013, vérifiés par le cabinet comptable Marcil Lavallée et adoptés par le Conseil exécutif national à sa réunion de janvier 2014. Le point 17.1 du présent rapport fait état du solde des divers fonds syndicaux.

## **20. MEMBRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU STTP**

20.1 Tout le personnel administratif qui travaille au bureau national et aux bureaux régionaux est visé par une convention collective négociée entre le STTP et leur syndicat respectif.

	<b>Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau (SEPB 225)</b>	<b>Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP 1979)</b>
<b>N<sup>bre</sup> d'employées et employés</b>	47 plus une personne affectée à un remplacement au bureau national	22 plus une personne affectée à un remplacement temporaire
<b>Début de la convention collective</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2012	16 août 2009
<b>Fin de la convention collective</b>	30 juin 2015	15 août 2013

20.2 Au 30 juin 2013, le STTP comptait trois employées et employés des services administratifs visés par des contrats de travail individuels. Les postes de ces trois personnes et la date d'échéance de leur contrat sont les suivants :

1. Directrice des finances et de l'administration avril 2016
2. Directeur de la technologie de l'information décembre 2014
3. Directrice, affaires électroniques août 2012

20.3 Pour l'année financière se terminant le 30 juin 2013, le Conseil national des syndics a constaté que les membres de l'unité de négociation du SEPB 225, aux bureaux national et régionaux, comprenaient environ 226 journées de congé annuel inutilisées et reportées, ce qui correspond à environ 56 000 \$.

Les membres de l'unité de négociation du SCFP 1979 travaillant au bureau national comprenaient pour leur part environ 726 journées de congé annuel inutilisées et reportées, ce qui correspond à environ 192 390 \$.

Le tableau reproduit ci-dessous illustre le nombre de semaines de congé annuel non utilisées qui ont été reportées pour les 47 membres de l'unité du SEPB 225 et les 22 membres de l'unité du SCFP 1979.

	N <sup>o</sup> de personnes ayant reporté des congés	Moins de 7 jours	De 1 à 3 semaines	De 3 à 12 semaines	Plus de 12 semaines
SEPB 225	19	9	5	4	1
SFCP 1979	22	5	7	5	5

Le Conseil national des syndics est fortement préoccupé par ce coût non réalisé totalisant environ 248 390 \$ lié aux congés annuels inutilisés des membres des unités de négociation du SEPB 225 et du SFCP 1979.

## 21. FONDS D'ÉTUDES JOE DAVIDSON

Le Conseil national des syndics a examiné la documentation indiquant que les bourses d'études ont été octroyées conformément au paragraphe 11.04 des statuts nationaux.

En août 2012, une conseure de la région des Prairies a reçu une bourse de 8 276,68 \$ pour payer les allocations quotidiennes, les déplacements, les frais d'inscription, les frais de garde d'enfants et les salaires perdus liés à sa participation au Collège canadien des travailleurs du Congrès du travail du Canada. Une autre conseure de la région de l'Ontario a reçu une bourse de 7 698,30 \$ pour payer les frais d'inscription, les allocations quotidiennes, les déplacements et les salaires perdus liés à sa participation, en mai 2013, à un cours offert par le Collège canadien des travailleurs du Congrès du travail du Canada.

## 22. PAIEMENT DES CONGÉS POUR FONCTIONS SYNDICALES (CLAUSE 26.06) DE L'UNITÉ DE L'EXPLOITATION POSTALE URBAINE

22.1 Selon l'information obtenue dans le cadre de la présente vérification, au 30 juin 2013, le bureau national a versé un montant de 198 103,96 \$ à Postes Canada en paiement de tous les congés pour fonctions syndicales pris avant avril 2000. Une section locale possède encore un solde de 6 441,09 \$.

Le bureau national continuera à recouvrer toutes les sommes impayées auprès des sections locales concernées.

22.2 Pour la troisième vérification, qui vise la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, le Conseil national des syndics a aussi vérifié les sommes que Postes Canada a retenu des cotisations syndicales destinées au palier national, comme le prévoit l'alinéa 26.06 h).

Sommes retenues :

Juillet 2012 .....	18 701,23 \$
Août 2012 .....	18 688,78 \$
Septembre 2012.....	23 905,68 \$
Octobre 2012.....	27 047,01 \$
Novembre 2012.....	22 179,91 \$
Décembre 2012.....	17 007,57 \$
Janvier 2013 .....	39 410,45 \$
Février 2013 .....	20 928,80 \$
Mars 2013 .....	37 423,62 \$
Avril 2013 .....	19 429,59 \$
Mai 2013 .....	28 517,58 \$
Juin 2013 .....	21 096,42 \$

Le montant total des sommes retenues pour cette période de douze mois s'élève à 294 336,64 \$. Il s'agit d'une baisse importante de 306 947,83 \$ par rapport à la vérification annuelle précédente.

22.3 Pour plusieurs sections locales, il est de pratique courante que le bureau national déduise de leurs ristournes le montant correspondant au congé pour fonctions syndicales. Le Conseil national des syndics craint que les sections locales ne suivent pas les étapes énoncées à la clause 26.06 de la convention collective, en particulier l'alinéa 26.06 f), avant qu'elles ne demandent au bureau national de déduire de leurs ristournes le montant de la facture de Postes Canada.

L'alinéa 26.06 f) indique ce qui suit :

*« Si le Syndicat, ou selon le cas, la section locale, est d'opinion que la facture contient une erreur, il ou elle doit, dans le délai prévu à l'alinéa 26.06 d), fournir par écrit à la Société des explications détaillées au sujet de la présumée erreur. Tout somme réclamée sur la facture qui n'est pas contestée, doit être réglée dans le délai prévu à l'alinéa 26.06 d). »*

Si les sections locales visées ne vérifient pas les factures qu'elles reçoivent de la Société canadienne des postes, le bureau national n'a alors aucun moyen de savoir si la facture contient ou non des erreurs. La Société canadienne des postes pourrait ainsi se voir verser des milliers de dollars auxquels elle n'a pas droit et qui, en réalité, devraient revenir aux sections locales. Au cours de l'année financière 2011-2012, un total de 446 mois de congés pour fonctions syndicales ont été déduits des ristournes locales. Pour l'année financière 2012-2013, ce total a subi une légère baisse de 126 mois.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

22.1 Que le secrétaire-trésorier national continue de recouvrer, auprès de la section locale concernée, les montants impayés datant de la période d'avant avril 2000. Tel qu'il est indiqué dans le rapport de la deuxième vérification du Conseil national des syndics, le secrétaire-trésorier national veille à ce que les montants impayés datant de la période d'avant avril 2000 soient entièrement recouvrés avant la fin de l'exercice 2013-2014.

*Les montants impayés datant de la période d'avant avril 2000 ont été recouvrés au cours de l'exercice 2013-2014.*

22.2 Que le palier national continue de recouvrer les sommes liées aux congés pour fonctions syndicales et qu'il encadre (formation et éducation) les sections locales qui ne font pas les paiements de la façon prévue à la clause 26.06 de la convention collective urbaine.

*Le recouvrement auprès des sections locales des sommes retenues par Postes Canada à même les ristournes versées aux sections locales se poursuit et ne fait porter aucune responsabilité au bureau national. Lorsque ce processus révèle qu'une section locale pose problème, on demande au directeur national d'intervenir auprès de la section locale.*

22.3 Que le secrétaire-trésorier national continue d'envoyer aux directeurs nationaux concernés, en copie conforme, la lettre mensuelle qu'il fait parvenir aux sections locales et qu'il indique en objet « Factures non payées déduites par la SCP ».

*Le bureau national a pris les mesures nécessaires pour que les bureaux régionaux (directeurs nationaux) reçoivent une copie des lettres envoyées à leurs sections locales respectives au sujet de la facturation des congés pour fonctions syndicales.*

## 23. COMITÉ DE L'ANNEXE « AA »

Le Conseil national des syndics a vérifié les coûts du Comité de l'annexe « AA » pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.

Le comité est composé de deux membres du STTP qui travaillent avec la Société à cerner, à mener et à évaluer des projets liés à la cueillette et à la livraison du courrier.

Le STTP a payé un montant de 95 943,31 \$, qui correspond à sa portion des coûts du Comité.

## 24. COMITÉ DE TRANSITION

Le Comité de transition a terminé ses opérations en décembre 2012. En juin 2013, il restait une somme de 15 080,68 \$ à recevoir de Postes Canada pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2012.

## 25. FONDS NÉGOCIÉS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Le Conseil national des syndics a examiné l'état des fonds compris dans les différentes conventions collectives, qui ont été négociés à l'intention des membres.

	Selon les états financiers vérifiés du 1 <sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013		
	Fonds de garde d'enfants	Fonds international	Fonds d'éducation
Revenus	1 700 093,63 \$	174 589,46 \$	2 639 094,49 \$
Dépenses	1 832 463,16 \$	174 589,46 \$	2 326 069,69 \$
(Déficit) / Excédent	(132 369,53) \$	0 \$	313 024,80 \$
Solde au 30 juin 2013	3 351 310,47 \$	200 000,00 \$	1 483 033,80 \$

Les états financiers ont été préparés à l'aide des normes comptables pour les organismes sans but lucratif et ont été révisés rétroactivement à l'année 2011-2012.

### FONDS D'ÉDUCATION – UNITÉS DE NÉGOCIATION DU SECTEUR PRIVÉ

Nous avons aussi examiné l'état des fonds d'éducation des unités de négociation du secteur privé. Selon un imprimé d'ordinateur au 30 juin 2013, les soldes sont :

• RMS Pope – Bedford (Atlantique)	1 000 \$
• SMC – Bedford (Atlantique)	23 580 \$
• Easy Express – Fredericton (Atlantique)	1 000 \$
• Bee Clean – Windsor (Ontario)	450 \$
• Bee Clean – Hamilton (Ontario)	1 300 \$
• Bee Clean – Waterloo (Ontario)	150 \$
• Dynamex – Red River (Prairies)	28 465 \$
• Total	55 945 \$

## 26. SYNDICALISATION EXTERNE

26.1 Selon l'information obtenue au cours de la présente vérification, le tableau suivant présente l'état du fonds destiné au financement de la syndicalisation externe :

Solde au 30 juin 2012	996 675,84 \$
Plus 2,5 % du fonds de réserve (du 1 <sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2013)	748 825,17 \$
Moins les dépenses pour la période du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 juin 2013	(267 410,27) \$
Solde au 30 juin 2013	1 478 070,74 \$

Il est à noter que les frais légaux connexes ne sont pas imputés au fonds réservé à la syndicalisation externe.

26.2 Pour la période visée par la vérification, nous avons relevé ce qui suit.

Parmi les 24 unités actives du secteur privé :

- quatre unités de l'entreprise RMS Pope n'ont pas versé de cotisations syndicales au bureau national. Le processus de recouvrement est en cours.

Nous continuerons à suivre de près l'évolution de ce dossier lors de la prochaine vérification.

En ce qui concerne le fonds d'éducation, sur les trois unités qui y participent, le Syndicat a reçu des sommes des entreprises Dynamex de Red River et d'EMC à Bedford.

## 27. PRÉCOMpte ET EFFECTIF

Le Conseil national des syndics a fait la vérification des précomptes et de l'effectif, conformément au sous-alinéa 4.99 e) de nos statuts nationaux pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.

Les informations et statistiques proviennent de relevés informatiques mis à notre disposition pour fin d'analyse. Les relevés désignent tous les employées et employés comme étant « à plein temps », « à temps partiel » ou « temporaires » et indiquent le statut de membre approprié, selon la définition fournie dans les statuts nationaux et les différentes conventions collectives. Ce sont :

- « Membres en règle » à plein temps, à temps partiel et temporaire;
- « Membres » à plein temps, à temps partiel et temporaire;
- « Rand » à plein temps, temps partiel et temporaire.

Note :

- Les termes « membre en règle » et « membre » sont définis dans les paragraphes 1.04 et 1.07 des statuts nationaux.
- Le terme « Rand » fait référence à la formule prévue à l'article 70 du *Code canadien du travail* pour recueillir les cotisations syndicales des employés et employées qui ont choisi de ne pas être membres du syndicat ou qui ont perdu leur statut de membre aux termes du paragraphe 1.11 des statuts nationaux.
- Le Conseil national des syndics veut continuer à vous présenter les précomptes et les effectifs sur une période de 6 mois pour une représentation plus ventilée, même si la vérification est sur une base annuelle maintenant.
- Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, il y a eu une diminution des effectifs d'environ 3%, soit 1 502 membres.

TABLEAU N<sup>o</sup> 1

(Les chiffres de tous les tableaux ont été arrondis)

MOYENNE DU NOMBRE DE MEMBRES EN RÈGLE, MEMBRES ET FORMULE RAND PAR SECTEUR DE NÉGOCIATION 1 <sup>er</sup> JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2012				
	EXPLOITATION URBAINE	FFRS	SECTEUR PRIVÉ	TOTAL
Moyenne : 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012	45 063	7 665	728	53 456
Moyenne : 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012	44 652	7 435	57	

**TABLEAU N° 3**  
(Les chiffres de tous les tableaux ont été arrondis)

MOYENNE DU NOMBRE DE MEMBRES PAR STATUT 1 <sup>er</sup> JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2012				
	MEMBRES EN RÈGLE	MEMBRES	RAND	TOTAL
Moyenne : 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012	47 393	1 927	4 548	53 868
Moyenne : 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012	47 401	2 182	3 476	53 059
Variation	(8)	(255)	1 072	809

Note : 412 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012.

401 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012.

En conformité avec le paragraphe 1.21 des statuts nationaux, 94 personnes ont obtenu le statut de membre à la retraite du STTP mais ne sont pas inclus à l'intérieur des tableaux ci-dessus.

MOYENNE DU NOMBRE DE MEMBRES PAR STATUT 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2013				
	MEMBRES EN RÈGLE	MEMBRES	RAND	TOTAL
Moyenne : 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013	46 153	2 050	4 176	52 378
Moyenne : 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012	47 393	1 927	4 548	53 868
Variation	(1 240)	123	(372)	(1 490)

Note : 424 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013.

412 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012.

En conformité avec le paragraphe 1.21 des statuts nationaux, 101 personnes ont obtenu le statut de membre à la retraite du STTP mais ne sont pas inclus à l'intérieur des tableaux ci-dessus.

NOMBRE MOYEN DE MEMBRES PAR RÉGION, PAR GROUPE ET PAR SECTEUR DE NÉGOCIATION 1 <sup>er</sup> JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2012									
RÉGION	UNITÉ DE L'EXPLOITATION URBAINE					UNITÉ PRIVÉE	UNITÉ RURALE	TOTAL	
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Inconnu				
Atlantique	1 237	1 437	31	6	11	2 722	124	933	3 779
Québec	905	2 357	5	0	1	3 268	18	1 542	4 828
Montréal métro	2 819	3 288	161	10	12	6 290	37	208	6 535
Centre	1 573	2 184	36	6	3	3 802	91	1 157	5 050
Toronto métro	4 203	3 147	225	17	5	7 597	96	354	8 047
Ontario	2 018	5 091	63	10	1	7 183	84	1 371	8 638
Prairies	3 210	4 447	113	16	2	7 788	228	1 429	9 445
Pacifique	2 213	4 120	70	6	4	6 413	50	671	7 134
Total	18 178	26 071	704	71	39	45 063	728	7 665	53 456

NOMBRE MOYEN DE MEMBRES PAR RÉGION, PAR GROUPE ET PAR SECTEUR DE NÉGOCIATION 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2013									
RÉGION	UNITÉ DE L'EXPLOITATION URBAINE					UNITÉ PRIVÉE	UNITÉ RURALE	TOTAL	
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Inconnu				
Atlantique	1 149	1 415	30	6	11	2 611	128	937	3 676
Québec	864	2 308	5	0	0	3 177	18	1 534	4 729
Montréal métro	2 753	3 137	161	9	0	6 060	37	229	6 326
Centre	1 488	2 126	35	5	0	3 654	91	1 182	4 927
Toronto métro	4 053	3 048	215	16	8	7 340	89	358	7 787
Ontario	1 937	4 877	63	10	1	6 888	86	1 391	8 365
Prairies	3 029	4 328	119	16	2	7 494	239	1 461	9 194
Pacifique	2 145	3 990	69	6	3	6 213	58	679	6 950
Total	17 418	25 229	697	68	25	43 437	746	7 771	51 954

**TABLEAU 5**  
(Les chiffres de tous les tableaux ont été arrondis)

RÉPARTITION DES FONDS REÇUS 1 <sup>er</sup> JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2012						
	RÉPARTITION DES FONDS REÇUS					
Revenu des cotisations <sup>(1)</sup>						22 450 113,82 \$
Ristournes locales						(5 236 331,45) \$
Prélèvements locaux						(241 667,18) \$
Ristournes locales additionnelles (paragraphe 7.08)						(383 878,00) \$
Capitations – Fédérations du travail						(245 284,27) \$
Assurance facultative						(930 301,58) \$
Assurance-vie de base						(571 603,39) \$
Paiements non appliqués et retenus						(24 728,74) \$
Fonds de réserve						(745 188,34) \$
Fonds général						(14 071 130,87) \$

<sup>(1)</sup> Le tableau ci-dessus indique, pour la période de vérification, la totalité des Fonds reçus et leur répartition.

RÉPARTITION DES FONDS REÇUS 1 <sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2013						
	RÉPARTITION DES FONDS REÇUS					
Revenu des cotisations <sup>(1)</sup>						22 742 325,50 \$
Ristournes locales						(5 323 476,40) \$
Prélèvements locaux						(211 320,64) \$
Ristournes locales additionnelles (paragraphe 7.08)						(383 531,00) \$
Capitations – Fédérations du travail						(242 539,39) \$
Assurance facultative						(923 096,72) \$
Assurance-vie de base						(559 755,38) \$
Paiements non appliqués et retenus						6 488,82 \$
Fonds de réserve						(757 585,30) \$
Fonds général						(14 347 509,49) \$

<sup>(1)</sup> Ce montant comprend, en date du 30 juin 2013, la somme de 997 307,49 \$ (paragraphe 7.09 des statuts nationaux). Pour répondre à certains besoins, le Conseil exécutif national peut décider, à la majorité des deux tiers, d'imposer des prélèvements spéciaux à tous les membres. Ces prélèvements ne peuvent toutefois pas excéder 10 \$ en une même année. Ce montant sera prélevé sur la paie des membres au mois d'août des années 2012 à 2015.

## 28. CONCLUSION

Le Conseil national des syndics constate une baisse des revenus pour la période visée par la présente vérification. Le Conseil national des syndics constate une baisse des revenus pour la période visée par la présente vérification. Il faut s'attendre à ce que la baisse des revenus se poursuive à un rythme beaucoup plus rapide avec l'annonce de Postes Canada du 11 décembre dernier qui entraînera l'élimination d'au moins 8 000 emplois. Pour le Syndicat, ces compressions se traduiront par des répercussions financières de plus de 7 000 000 \$ par année.

Le Conseil national des syndics tient à faire part de ses préoccupations au Conseil exécutif national et aux membres quant au maintien de la santé financière du Syndicat.

Que le Syndicat parvienne ou non à modifier la direction du plan d'action en cinq points de Postes Canada, il est entendu qu'il devra prendre des décisions difficiles quant à la façon dont il entend poursuivre ses activités compte tenu de ses responsabilités et obligations financières actuelles et du niveau de service fourni aux membres.

Les membres du Conse